

ENGAGEMENT 100 KM DE MILLAU

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 A 10 H

Cadre réservé aux organisateurs

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

Sexe F M Nationalité :

Age :

Handisport (Ne seront pas acceptés les athlètes hand-bike)

Marche nordique

Adresse très précise :

Email :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

m'engage à prendre le départ des 100 km de Millau, à respecter le règlement et à acquitter le droit de participation de 85 € * par chèque bancaire ou par CCP avant le 30 juin 2024. **Du 1er juillet au 31 août, le prix sera de 95 €.**

Du 1er au 22 septembre, date butoir pour les inscriptions, le prix sera de 105 €. Aucune inscription le jour du départ.

Je renonce expressément à faire valoir les droits généralement quelconques à l'encontre des organisateurs.

En cas de non participation, aucun remboursement d'engagement ne sera accordé par les organisateurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Certificat médical

Il est obligatoire pour participer à une compétition hors stade. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard des articles L231-2 et L 231-3 du Code du Sport les participants devront être titulaires :

- d'une licence Athlé Compétition ou d'une licence Athlé Santé Loisir option running délivrée par la F.F.A.
- OU d'un Pass'running délivré par la F.F.A. ou par la F.F.T. (Fédération Française de Triathlon).
- OU d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FSGT et l'UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme" (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).
- **OU d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou sa photocopie.**

LICENCIE(E) Fournir une photocopie de la licence 2024/2025

Licencié(e) FFA : N° de licence

Autre licence : Fédération : N° de licence :

Club : N° : Ligue :

NON LICENCIE(E)

Je vous adresse ci-joint un certificat médical, ou copie de non contre-indication à la course à pied en compétition **datant de moins d'un an à la date de la course.**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.

RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je m'engage à ce que **mon accompagnateur à vélo soit titulaire d'une assurance R.C.**

Date :

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Paiement par : Chèque bancaire à l'ordre des « 100 km de Millau »

en date du :

PS : le paiement en espèces ou par mandat est vivement déconseillé

* Pour les licenciés FFA, le prix de l'engagement bénéficie de 5% de remise. Pour connaître le tarif, voir dans le règlement, rubrique INSCRIPTION.